

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 16 OCTOBRE 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT Route des Aix

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 15.10.2024, par l'entreprise SDEL BERRY, ZI les Noyers, 36150 VATAN
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de création d'un nouveau branchement électrique Enedis, au 40 route des Aix à Henrichemont à partir du 04 novembre 2024 et ce pendant 90 jours calendaires
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SDEL BERRY, ZI les Noyers, 36150 VATAN, à partir du 04 novembre 2024 et ce pendant 90 jours calendaires, sis 40 route des Aix – 18250 Henrichemont.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux, devant le 40 route des Aix – 18250 Henrichemont, à partir du 04 novembre 2024 et ce pendant 90 jours calendaires

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressé sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

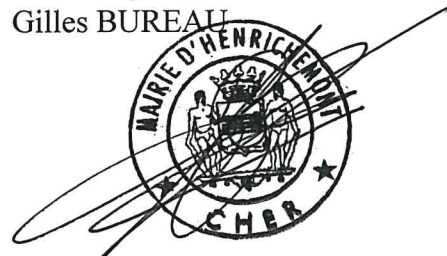
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241016-2024-105-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 16.10.2024